

**PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS***concernant**une demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 200'000.- au budget 2021 pour des mesures opérationnelles urgentes suite aux inondations de l'été 2021*

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 101 du règlement du Conseil communal du 1er septembre 2016, nous sollicitons l'octroi d'un complément au budget pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

**1. Rappel de situation**

Début juillet 2021, d'importantes pluies, couplées aux résidus de la fonte des neiges dans le Jura et les Alpes bernoises, ont entraîné un régime de crue soutenu des cours d'eau et du lac de Neuchâtel. L'épisode principal, qui a duré du 12 au 15 juillet, s'est traduit par des cumuls de précipitations supérieurs à 100 mm sur la quasi-totalité du territoire suisse. Le niveau du lac de Neuchâtel a atteint un niveau record de 430.73 m, soit 29 cm de plus que lors des inondations de 2015.

Les mois de mai et de juin s'étaient déjà distingués par des cumuls de précipitations nettement supérieurs à la moyenne dans plusieurs régions. A cela s'était ajoutée une intense fonte des neiges en juin, consécutive à des températures élevées. Les sols étaient donc largement saturés et de nombreux lacs cotaient déjà légèrement au-dessus de la normale. Les précipitations de juillet sont ainsi tombées sur un réseau hydrographique bien rempli et des sols saturés, provoquant une montée rapide des eaux ainsi que des débordements par endroits. De nombreuses stations de mesure de l'OFEV ont enregistré de nouveaux maxima ainsi que de nouveaux records absolus pour le mois de juillet 2021.

Ces intempéries ont généré des dégâts importants nécessitant des prises de mesures exceptionnelles et demandant aux services des réactions rapides, générant des dépenses instantanées non prévues dans les budgets de fonctionnement.

Ainsi, les inondations de l'été 2021 ont nécessité l'intervention de nombreux services de la Ville d'Yverdon-les-Bains pour anticiper et réagir à la montée des eaux et à sa décrue.

Le PC de crise de la ville, situé dans le bâtiment principal du Service des énergies, a été mis en route à mi-juillet 2021, piloté par le chef du Service SSP, qui a animé tout au long de la crise et jusqu'à fin août les opérations, en y maintenant une équipe de permanence, ainsi que des séances de coordination avec les autorités et les personnes concernées.

A court terme, les conséquences des inondations représentent peu de dégâts matériel, mais un engagement humain très important et très coûteux en heures internes (+3000 heures). Les coûts en ressources humaines, absorbés par le budget 2021 de la Ville peuvent ainsi être estimés à

environ CHF 400'000.-, représentant au total plus de 400 jours/personnes, avec un pic journalier à 67 personnes engagées sur le terrain.

En complément, un montant urgent de CHF 200'000.- non prévu au budget 2021 a été engagé par le Service des travaux et de l'environnement (STE) pour couvrir le coût des opérations de sécurisation, viabilisation du système d'assainissement et de remise en état. Ce montant fait l'objet de la présente demande de crédit complémentaire extraordinaire.

## 2. Demande de crédit complémentaire extraordinaire

Les différentes mesures prises par STE ont donc induit des dépenses non prévues au budget 2021 à hauteur de CHF 200'000.-, qui seront imputées sur le compte n°431.3147.20 « Entretien des rives du lac », et qui peuvent s'articuler comme suit :

Objet	Mesures	Coûts CHF
Assainissement	Location de groupe de secours d'alimentation pour STAPs	3'430.00 CHF
Assainissement	Location de 3 pompes de secours supplémentaires	4'800.00 CHF
Assainissement	Fourniture d'énergie supplémentaire STEP/STAPs	23'000.00 CHF
Assainissement	Carburant groupe de secours	820.00 CHF
Patrimoine routier	Bois pour réfection du plancher du pont des Iris	9'000.00 CHF
Patrimoine routier	Réhabilitation de l'enrobé du pont des Iris	2'000.00 CHF
Patrimoine végétal et berges	Déchets flottants : broyage et incinération	20'000.00 CHF
Patrimoine végétal et berges	Outils supplémentaires pour remise en état	5'000.00 CHF
Patrimoine végétal et berges	Creuse de tranchées pour drainage	1'860.00 CHF
Patrimoine végétal et berges	Drain grainflex pour drainage	500.00 CHF
Patrimoine végétal et berges	Tests de traction sur patrimoine arboricole	19'600.00 CHF
Patrimoine végétal et berges	Abattages sécuritaires Quai de Nogent	20'000.00 CHF
Patrimoine végétal et berges	Abattage sécuritaire Iris	9'000.00 CHF
Patrimoine végétal et berges	Réfection des enrochements rive du lac et Iris	80'000.00 CHF
Qualité de l'eau	Analyse de l'eau de baignade	680.00 CHF
<b>Total</b>		<b>199'690.00 CHF</b>

Dans un deuxième temps, des investissements d'amélioration sur le matériel d'assainissement liés aux stations de pompage, pour un montant d'environ CHF 284'000.-, seront également nécessaires pour éviter une pollution environnementale. De plus, la mise à jour de la carte des dangers et du plan de dysfonctionnement du réseau du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) nécessitera également une dépense de l'ordre de 150'000.-.

Objet	Mesures	Coûts CHF
Assainissement	Achat de pompes supplémentaires STAPs et moteur de réserve	118'000.00 CHF
Assainissement	Armoire électrique pour pompes supplémentaires STAPs	25'000.00 CHF
Assainissement	Tuyauterie pour pompes supplémentaires	12'000.00 CHF
Assainissement	Nouvelle alimentation électrique STAP Thièle	5'000.00 CHF
Assainissement	Achat pompe mobile d'intervention sur remorque	60'000.00 CHF
	Coffret de connexion des groupes de secours STAP Thièle et Mujon	24'000.00 CHF
Assainissement	Batardeaux de protection pour STAP et déversoirs d'orage	20'000.00 CHF
Patrimoine végétal et berges	Matériel de corps pour remise en état et intervention dans les zones inondées	20'000.00 CHF
<b>Total</b>		<b>284'000.00 CHF</b>

Ces différentes propositions, listées et chiffrées, feront l'objet d'un préavis distinct au Conseil communal, à titre de mesures correctives en lien avec l'événement exceptionnel vécu cet été, et visant l'amélioration de la robustesse de la Ville face à des événements dont la fréquence semble s'intensifier.

En complément, on estime une perte de revenu des entrées de la piscine pour un montant maximum de CHF 20'000.-.

Pour le reste, les frais engagés à ce jour restent dans le cadre du budget 2021 de la Ville et n'entraînent pas de coûts supplémentaires.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande un crédit complémentaire extraordinaire au budget 2021 de la Ville de CHF 200'000.- sur le compte 431.3147.20 « Entretien des rives du lac » pour faire face aux dépenses imprévues suite aux inondations de l'été 2021.

		Budget 2021	Crédit compl.
<b>A. CHARGES</b>			
1. ADMINISTRATION GENERALE			
431.3147.20	Entretien des rives du lac	25'000	
	Dépenses imprévues suite aux inondations de l'été 2021		
	(décision municipale du 13.10.2021)		200'000
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>200'000</b>



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

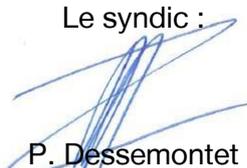
Article 1.- Un complément au budget 2021 représentant une augmentation de charges de CHF 200'000.- est accordée à la Municipalité.

Article 2.- La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2021	3'538'770
Demande de crédit complémentaire 1 <sup>ère</sup> série	314'200
Demande de crédit complémentaire 2 <sup>e</sup> série	727'500
2 crédits compl. extraordinaires Fonds Covid-19	700'000
Crédit compl. extraordinaire Inondations été 2021	200'000
	_____
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	<u>5'480'470</u>

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

  
P. Dessemontet



Le secrétaire :

  
F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : M. Pierre Dessemontet, syndic